

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VENDREDI 09 AVRIL** à **17H00**, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-24-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'OSA football

2021-04-N°24

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la subvention annuelle accordée à l'OSA football, d'un montant de 48 520 €, à compter du 1^{er} janvier 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention présenté,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'activité et les initiatives de l'association « Omni Sports Airois - football », qui sont en cohérence avec le projet municipal ;

ETANT PRECISE QUE la Municipalité contrôlera, chaque année, l'utilisation effective, par l'association, de cette subvention à son objet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE VALIDER la convention d'objectifs et de moyens à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 avec l'OSA football CI-ANNEXEE ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ;

ARTICLE 3 - DE DIRE QUE les crédits correspondants ont été inscrits au Budget primitif 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-24-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021